



## Indemnisation chômage suite a licenciement economique

Par **labbeao**, le **11/08/2008** à **17:39**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour savoir si j ai le droit de toucher mon allocation chômage retroactivement. Je vous explique la situation:

J ai travaillé pour une periode de plus de 2 ans en Irlande.

Mon entreprise s est delocalisé et j ai donc été licencié le 5 mai 2008.

On m a informé qu il fallait que je recoive le formulaire E301 avant de pouvoir toucher le chômage en France.

J ai donc attendu de recevoir ce papier avant de m inscrire aux assédics(le 11 aout 2008). J ai retrouve un emploi depuis le 6 juillet 2008 en france.

Je demande donc aux assedic la retroactivite pour toucher mon allocation chômage du 5 mai 2008 au 6 juillet 2008. Et la on me repond que j aurais du m inscrire et que je ne toucherais rien! Que puis je faire?